AFFAIRE HUMBERT

Mᵉ PARMENTIER

Mᵉ Parmentier, l'avoué du Havre, a quitté ce matin la prison de la Santé pour la maison de santé du Dʳ Paul Robet, 19, rue Boileau, à Auteuil.

Quatre agents de la Sûreté seront chargés de le surveiller à tour de rôle.

Cet après-midi, l'avoué des Crawford a été conduit au cabinet de M. Leydet pour achever le dépouillement de la correspondance saisie chez lui. « Achever » est un terme impropre, car jusqu'ici, l'inculpé n'a pu fournir des explications que sur les pièces et lettres de novembre et décembre 1885. Il reste encore dix-sept années à examiner.

C'est dire que cette affaire ne se terminera pas de sitôt. Comme les procès de Mme Humbert, l'instruction traîne en longueur.

Parmi les lettres parcourues jusqu'ici, signalons une de M. Henry Crawford prescrivant à Mᵉ Parmentier de rechercher les créanciers de Mme Humbert. « Nous rachèterons les créances, disait cette lettre, et nous la poursuivrons. Cela la forcera à une transaction meilleure avec nous. »

Puis une réponse, signée « Muller », à une lettre de Mᵉ Parmentier. Celui-ci avait prié M. Crawford de lui dire où et comment avait été ouvert le testament, afin de se rendre compte si tout était bien régulier. Muller répondait que tout était en ordre et qu'il n'y avait « aucunement lieu de s'occuper de cela ».

Enfin une troisième lettre, signée « H. Crawford », annonça l'arrivée des deux frères pour la fin de décembre 1885. Il vint en effet un personnage qui dit s'appeler Crawford, et Mᵉ Parmentier eut avec lui une longue entrevue à l'hôtel où il était descendu.

Mᵉ Parmentier a fait observer au juge qu'après ces lettres, l'entrevue qu'il avait eue, les assignations lancées par Mme Humbert, il lui eût été difficile de conserver des doutes.

LA RECHERCHE DES HUMBERT

M. Leydet a reçu, hier, une lettre anonyme, lui dénonçant la présence de la famille Humbert dans le Gard. On donne dans cette lettre des détails circonstanciés sur l'achat d'une propriété faite récemment par une tierce personne, et c'est dans cette propriété que les fugitifs seraient venus s'installer.

D'autre part, des agents de la Sûreté filent certaines personnes qui vivaient dans l'intimité des Humbert et qui sont soupçonnées de leur avoir fourni un refuge.

LE RÉGIME DE M. DUMORT

M. Dumort est le seul des prévenus dans l'affaire Humbert qui soit au régime de la prison. L'ex-notaire de Rouen ne se paye d'autre luxe que 0 fr. 25 de charcuterie de temps à autre.

— Je suis ruiné, complètement ruiné, a-t-il déclaré au juge qui lui demandait s'il ne préférait pas être conduit au Palais en fiacre plutôt qu'en voiture cellulaire; je ne puis me payer une voiture.

M. Dumort est un malin. Il savait que les interrogatoires de M. Leydet finissent bien après le départ de la voiture cellulaire et qu'on serait obligé de le faire reconduire en fiacre.

Ainsi, sans bourse délier, il jouit gratuitement du fiacre que ses co-détenus sont obligés de payer.

CE QUE COUTE L'AFFAIRE HUMBERT

Veut-on savoir à combien s'élèvent les frais nécessités par l'instruction, par journée? A 400 francs. Les télégrammes envoyés à l'étranger ont coûté, à ce jour, 30 000 francs, plus 15 000 francs pour l'envoi des signalements complémentaires.

Les signalements des Humbert ont été envoyés partout, même en Abyssinie.

MANDATS DÉCHIRÉS

M. André, juge d'instruction de la *Rente viagère*, avait, le 28 mai dernier, dit-on, signé trois mandats d'arrêt visant des hommes très connus qui furent mêlés de près à l'affaire Humbert et dont l'arrestation eût fait sans doute grand bruit, mais n'eût surpris personne.

Avant de lancer les mandats, le juge prévint le Parquet, ainsi qu'on a accoutumé de le faire en pareil cas. Le Parquet s'émut, invita le juge à différer jusqu'à ce qu'on eût pris avis du ministère. En haut lieu, on pensa que ces mesures de rigueur, quoique pleinement justifiées, pouvaient être évitées et qu'il était possible d'arranger l'affaire. Des pourparlers s'engagèrent, des promesses furent faites, bientôt suivies d'exécution. Bref, les coupables — ou présumés tels — ne furent pas poursuivis, mais les victimes furent désintéressées.

Et voilà comment les mandats, qui ont été signés, ne requièrent jamais leur exécution.

LE COFFRE-FORT FAILLIT ÊTRE OUVERT EN 1897

Parmi les plus cruelles mésaventures de Mme Humbert, dit le *Petit Journal*, il en est une qu'on semble ignorer au Palais et qui se termina à l'avantage de l'aventurière, on ne sait grâce à quelle puissante intervention.

Elle mérite d'autant plus d'être contée que si la justice avait, à l'époque où elle se produisit, agi comme elle le devait faire, tout l'échafaudage d'escroqueries si laborieusement édifié par les Humbert se serait écroulé et on n'aurait pas à enregistrer un si grand nombre de dupes.

En 1897, en effet, Mme Humbert qui, comme par hasard, avait besoin d'un million, fut mise en rapport avec un agent d'affaires. M. X..., alors liquidateur amiable de deux affaires importantes qui lui mettaient entre les mains l'administration de plusieurs millions.

Ébloui par les promesses de Mme Humbert, par l'appât d'un bénéfice très important à réaliser en quelques mois, il se dit qu'il pourrait opérer en toute sécurité et traiter l'affaire sans que personne s'en aperçût.

Il avança donc un million à l'aventurière.

Malheureusement pour lui, des créanciers soupçonneux demandèrent l'examen de ses comptes, et la fraude fut découverte.

M. X... fut arrêté et écroué à Mazas.

Le juge d'instruction, nommé de puis lors conseiller à la Cour — un curieux, celui-là — mena l'affaire rondement et force fut au prêtre de lui dire à qui il avait prêté la somme détournée.

Mme Humbert fut convoquée au cabinet du magistrat, que ses grandes manières et l'annonce de ses hautes relations n'émurent nullement.

Elle faillit donc s'évanouir quand elle apprit qu'elle pourrait être poursuivie comme complice de détournements de fonds.

C'était l'arrestation possible et ses suites, c'est-à-dire une perquisition dans son hôtel et dans le fameux coffre-fort.

En femme de sang-froid et d'énergie qu'elle était, elle reprit bientôt toute son assurance, alla trouver un notaire d'un département de l'Ouest qui était de ses connaissances, et le notaire lui trouva la somme nécessaire au remboursement. Les créanciers furent désintéressés immédiatement, et un beau jour, M. X., extrait de Mazas pour être interrogé, apprit de son juge, qui en fut abasourdi, que ceux qui avaient porté plainte contre lui étaient décidés à se désister.

Entre temps, Mme Humbert s'était servie de ses fameuses relations. Bref, un non-lieu intervint en faveur de l'agent d'affaires.

Tout le monde étant satisfait, le Parquet classa définitivement la plainte. S'il avait, comme c'était son devoir, poursuivi son enquête, le fameux coffre-fort eût été ouvert.

LA VENTE DES VINS

La vente des vins et trois-six contenus dans les caves de Celeyran, château des Humbert, situé près de Coursan (Aude), a eu lieu dimanche. Les vins rouges, 10 000 hectolitres environ, se sont vendus à 8 fr. 50 : une maison de Charenton les a achetés.

Les vins blancs, 2 000 hectolitres environ, ont été achetés à 9 fr. 75 et adjugés à une maison de Béziers.

Les trois-six, 920 hectolitres environ, ont été adjugés au prix de 32 fr. 50 à une maison de Narbonne.

ÇA & LA

Morts d'hier

A Grandchamp, près le Dorat (Haute-Vienne), M. le chanoine Alexandre Joullot, 80 ans, ancien professeur au Petit Séminaire de Dorat, ancien aumônier du Carmel.

M. de Cormette, ancien directeur général des haras, à Abbeville. — Mme Delagrange, née Faille, veuve du général Delagrange, à Paris. — M. Armand Labonde, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, lieutenant d'infanterie de marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Au Salon

Le Conseil supérieur des Beaux-Arts s'est réuni, hier matin, au Grand-Palais des Champs-Élysées, sous la présidence du ministre des Beaux-Arts, pour statuer sur l'attribution du prix national du Salon et des bourses de voyage.

Le prix national a été attribué à M. Victor-François Tardieu, qui a exposé, au Salon des Artistes français, un tableau intitulé *Travail*.

Les trois bourses de voyage réservées aux peintres ont été attribuées à M. Hoffbauer, auteur de *la Révolte des Flamands*, à M. Guillonnet, qui a exposé *la Horde* et *la Bénédiction des enfants en Sologne*, et Bellan, auteur de *Famille inquiète* et de *l'Angelus*.

Pour la sculpture, les trois bourses ont été attribuées à MM. Sudre, Lorieux et Rispal.

Les deux bourses de voyage réservées aux architectes ont été décernées à M. Brunet et à M. Billerey.

Pour la gravure, la bourse de voyage a été donnée à M. Fouquet-Dorval.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Waldeck-Rousseau est arrivé à Stavanger (Danemark) à bord du yacht *Ariane*.

Après un court séjour à terre, M. Waldeck-Rousseau a continué son voyage pour Hardanger où il pense rester quelque temps.

M. Loubet a décliné l'invitation qui lui était faite de présider la cérémonie d'inauguration du monument de Pasteur, à Die, le 3 août prochain.

Le président du Conseil a accepté la présidence.

Le bruit court, nous écrit-on de Bergerac, que M. de la Batut abandonnerait son siège à la Chambre pour un fauteuil de conseiller d'État.

Par application de la décision qui a prescrit la fermeture à midi, à partir du 1ᵉʳ juin courant, des bureaux secondaires de poste et de télégraphe, les dimanches et jours fériés, le service téléphonique, assuré par ces mêmes bureaux, qui fonctionnaient précédemment de 7 heures à 10 heures et de midi à 3 heures, clôture maintenant à midi.

Le Conseil municipal de Dieppe a décidé que le nom d'Alexandre Dumas serait donné à la rue de la Grève et que la ville de Dieppe participerait à la fête de son centenaire qui doit avoir lieu dans le courant de juillet.

Le colonel Dubois, chef de la mission française à Turin, a remis, au nom de M. Loubet, au duc d'Aosta, le grand-croix de la Légion d'honneur.

Les épreuves écrites du concours d'admission aux Écoles d'agriculture de Grignon, Montpellier et Rennes, auront lieu les 7 et 8 juillet à Alger, Amiens, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, Toulouse, Tours.

Le pharmacien Danval, le forçat récemment gracié, arrivera par l'*Armand-Béhic*, vers le milieu du mois prochain.

LE FILS DE L'AMIRAL BESNARD TUÉ

Les journaux du Tonkin, arrivés par le paquebot, apportent la nouvelle que le 8 mai dernier, un drame s'est déroulé dans un établissement public de la rue des Teinturiers, à Hanoï. Une altercation s'éleva entre MM. A. Garnier et Besnard, fils de l'amiral, arrivé récemment au Tonkin. M. Besnard, très surexcité, proféra une menace de mort contre son adversaire et, à un moment donné, fit mine de sortir son revolver. M. Garnier, sortant brusquement le sien, fit feu à deux reprises différentes sur M. Besnard qui fut atteint en pleine poitrine. La mort a été instantanée. Le motif de la querelle était d'ordre absolument privé.

LE REVERS D'UNE DÉCOUVERTE

Les serviles imitateurs sont toujours à l'affût de l'idée des autres. Il n'est pas de grande invention qui n'ait connu ses contrefacteurs qu'on ne démasquera jamais assez. Ce sont des frelons de ce genre qui ont contribué à grandir encore la renommée du *Fer Bravais* dont les gouttes concentrées remplissent la belle mission de fortifier l'enfant, la jeune fille et le vieillard.

Croquis de LEMOT

NOS MINISTÉRIELS

— Mais, Monsieur le député, et les réformes promises?
— A bas les Jésuites!
— Et l'impôt sur le revenu?
— A bas les Jésuites!
— Et les retraites ouvrières?
— A bas les Jésuites!
— Et du pain?
— A bas les Jésuites! etc., etc., etc.

NOS MINISTRES

— Et maintenant, Messieurs, à la besogne! Vous n'ignorez pas que nous avons beaucoup à faire, et comme il est probable que nous durerons au moins trois ou quatre mois, en comptant les trois mois de congé, il n'y a pas de temps à perdre!

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — *La revue d'Aldershot.* — Le prince de Galles, représentant le roi souffrant, a passé en revue 31 000 hommes à Aldershot.

La reine, les membres de la famille royale et les attachés militaires assistaient à la revue qui a eu lieu par une pluie battante.

Interrogé au sujet de la santé du roi, le secrétaire particulier d'Édouard VII a répondu : « La meilleure réponse que je puisse vous faire, c'est que le roi est retourné à Windsor à 6 heures du soir. »

A la Chambre des Communes. — A la Chambre des Communes, en réponse à diverses questions, M. Chamberlain a déclaré :

« L'incursion du fils de Rabah a été poussée jusqu'au Kousseri, du côté allemand de la frontière séparant les sphères d'influence française et allemande. Cette incursion s'est produite à la fin de juillet, et le combat au cours duquel le fils de Rabah a été mortellement blessé a eu lieu le 23 août. Gubju, point où la collision s'est produite, se trouve à environ 120 milles en deçà de la frontière anglaise.

» L'Angleterre n'a pas fait de représentations à ce sujet au gouvernement français, mais elle a pris des mesures pour occuper le Bornou.

» Au moment où les faits en question se sont produits, l'Angleterre n'avait dans le pays aucun poste militaire. Dans ces conditions, quoique le commandant français soit allé un peu loin dans sa poursuite de Fadr-el-Allah sur le territoire anglais, on n'a pas jugé nécessaire de faire des représentations à une puissance amie. »

M. Balfour a annoncé qu'à l'occasion des fêtes du couronnement, la Chambre vaquerait du 25 juin au 2 juillet.

Le couronnement. — La mission du Pape aux fêtes du couronnement d'Édouard VII est composée de Mgr Merry del Val, Mgr Montagnini, auditeur à la nonciature à Paris, le prince Lelio Orsini, de la garde-noble pontificale.

Le prince des Asturies représentera l'Espagne aux fêtes du couronnement.

Le duc de Santomauro, le général Bascaran, le marquis de Villasinda, et quelques officiers formeront son ambassade.

ALLEMAGNE. — *Les fêtes de Nuremberg.* — Hier a eu lieu à l'Hôtel de Ville de cette antique cité un banquet de gala offert à l'empereur et à l'impératrice et au prince-régent de Bavière.

L'empereur a prononcé un discours. Il a célébré le Musée germanique comme un symbole de la culture germanique, matérialisant l'idée de l'unité allemande, ayant pris sous sa protection la maison des Wittelsbach qui a persévéré à travers la suite des siècles dans sa fidélité à l'empire.

Sur [illegible] de bataille, après un combat victorieux, [illegible] l'empereur, l'empire allemand a été reconstitué [illegible] les princes allemands. C'est avec un profond sentiment de reconnaissance envers Dieu qu'il se tient, profondément ému, sur le sol de Nuremberg, fier de sa valeur comme un burgrave devant l'auguste régent, père de ce pays. Il gardera fidèlement le joyau de l'empire, bâti solidement sur la fidélité éprouvée de la maison des Wittelsbach envers l'empire.

L'empereur a terminé son discours par un hourra au prince-régent.

ITALIE. — *Le conflit italo-suisse.* — Contrairement à toutes les nouvelles qui ont circulé jusqu'à ce jour, le conflit italo-suisse ne paraît pas près de sa solution. M. Prinetti a déclaré au sénateur Pierantoni, en réponse à une interpellation officieuse de ce dernier, que le gouvernement italien n'entendait pas renouer les relations diplomatiques avec la Suisse tant que le *Risveglio*, journal anarchiste de Genève, continuerait impunément sa campagne contre la famille royale d'Italie.

D'autre part, le gouvernement fédéral suisse affirme que, selon la législation suisse, il ne peut sévir contre ce journal que sur une demande du gouvernement italien, demande que celui-ci n'est d'ailleurs pas disposé à présenter.

Émigrants italiens repoussés. — Le gouvernement italien a été avisé que 3000 émigrants italiens se trouvent en rade de New-Nork, dans l'impossibilité de débarquer, ces émigrants ne remplissant pas les conditions exigées par la loi américaine, qui a eu précisément pour but d'enrayer l'émigration italienne aux États-Unis.

GUERRE ET MARINE

CONCOURS DE MARCHES

Les raids d'infanterie sont en vogue en ce moment.

Ces jours derniers, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent, trois caporaux et deux soldats du 130ᵉ, en garnison à Mayenne, exécutaient une marche de 116 kilomètres en vingt-sept heures et demie.

Tout en adressant aux marcheurs ses félicitations qu'ils méritaient pour la vigueur et l'endurance dont ils avaient fait preuve, le général Lallement, commandant le 4ᵉ corps d'armée, a rappelé les chefs de corps à l'observation des dispositions de la circulaire du 18 juillet 1892, qui interdit les concours de marche ainsi que les marches extra réglementaires.

En effet, on peut trouver que si ces tours de force individuels font honneur aux militaires qui les accomplissent, ils offrent un intérêt beaucoup moindre et une utilité moins réelle que l'entraînement collectif.

LA GENDARMERIE MARITIME

Un télégramme parvenu au port de Cherbourg demande des renseignements en vue de la fusion de la gendarmerie maritime avec la gendarmerie départementale.

La suppression de la gendarmerie maritime est décidée en principe.

La surveillance et la police des arsenaux vont être confiées aux gardiens-consignes dont les effectifs seront augmentés.

Quant au service de l'inscription maritime, il sera assuré par la gendarmerie départementale.

NOMINATION

Le général de division Castay, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes, membre des Comités techniques de l'artillerie et du génie est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre de la Commission mixte des travaux publics en remplacement du général de division Carette.

LES EMPLOYÉS D'OCTROI

Un Congrès des employés d'octroi de France vient d'avoir lieu à Bourges. Les séances ont occupé les journées de samedi et de dimanche, et le Congrès a clôturé lundi soir.

Le président était M. Coignet, président de la Ligue des employés d'octroi de Paris. Le gros débat a porté sur la question de l'obtention d'une loi obligeant les villes à créer des caisses de retraites administratives et portant modification des règlements des caisses existantes, de manière à établir les droits de la pension pour les agents de l'octroi.

En cas de suppression des octrois, le Congrès a décidé de procéder par voie de pétitionnement adressé aux Chambres.

LES GRÈVES

Quimperlé. — Les manœuvres et les journaliers menuisiers et les couvreurs de Quimperlé viennent de cesser le travail.

Les grévistes sont au nombre d'environ 300 et sont très calmes jusqu'à présent.

Leurs réclamations portent sur l'augmentation de salaire et sur la fixation du travail au prix de l'heure au lieu du prix de la journée. Une tentative de conciliation aura lieu aujourd'hui devant le juge de paix entre les patrons et les délégués ouvriers.

Privas. — Les ouvriers imprimeurs sur étoffes de la maison Jacob, à Saint-Jean-de-Muzols, près de Tournon, viennent de se mettre en grève au nombre de 45.

Ils réclament le maintien des salaires que les patrons avaient réduits sur un article spécial, l'impression du foulard garance.

Une réunion des patrons et des délégués des ouvriers doit avoir lieu ce soir.

Nice. — Les garçons bouchers des abattoirs sont en grève depuis hier. Ils demandent une réduction de la journée de travail.

EN ESPAGNE

Grenade. — L'agitation agraire s'est renouvelée.

Xérès. — La grève générale est imminente.

Madrid. — Les menuisiers se sont mis en grève.

L'ÉGORGEUR VIDAL

Lyon, 17 juin. — Le juge d'instruction de Nice vient d'adresser au Parquet de Lyon, au sujet de l'affaire Vidal, toute une série de documents qui avaient été demandés par le Dʳ Lacassagne.

Vidal avait prétendu que certains membres de sa famille étaient morts épileptiques : sa mère, Mme Vidal, confirmait formellement ses dires. L'instruction, à Nice, a entendu tous les membres vivants de la famille Vidal, et ceux-ci ont déclaré que jamais, dans la branche d'où descend Vidal, il n'y avait eu d'épileptiques.

Vidal se doute certainement des conclusions défavorables à son endroit de l'expertise médicale, et il commence à préparer sa défense.

Ce n'est pas avant quinze jours ou trois semaines encore que Vidal pourra être renvoyé à Nice.

On estime que les experts aliénistes concluront à une responsabilité atténuée dans une mesure extrêmement faible. Actuellement, dans sa prison, toute la préoccupation de Vidal est de sauver sa tête. Il est toujours très calme et très maître de lui.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Melilla, 17 juin. — Un violent tremblement de terre s'est produit avec de forts bruits souterrains causant une grande panique, mais aucun dégât ni victime. Le phénomène a duré deux secondes.

Pau, 17 juin. — Quelques secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans la région montagneuse de l'arrondissement d'Oloron, notamment à Lurbe, à Asasp, à Oloron et à Arette.

NOTRE OBSERVATOIRE

MARDI 17 JUIN 1902

Baromètre. — La pression barométrique est très uniforme et voisine de 760ᵐ/ᵐ sur la moitié Sud de l'Europe; dans le Nord elle varie de 750ᵐ/ᵐ (Pétersbourg) à 765ᵐ/ᵐ en Écosse. Un minimum qui se trouve sur le golfe de Gênes amène des vents forts de l'Ouest en Provence et en Corse.

A Paris, nous avons, 760ᵐ/ᵐ,1.

Le vent reste faible du Nord-Ouest sur la Bretagne et la Gascogne.

Des pluies sont tombées dans l'Ouest et le Centre du continent; en France, on a recueilli 5ᵐ/ᵐ d'eau à Boulogne, 4 à Besançon, 3 à Bordeaux, 1 à Paris.

La température a monté sur nos régions, elle était ce matin de + 7 à Bodo, + 11 à Paris, + 19 à Moscou, + 25 à Athènes, 0 au Puy-de-Dôme, — 2 au Ventoux, — 5 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, le temps va s'améliorer, une hausse de température est probable. A Paris, hier, ondée.

La mer est houleuse à Toulon et en Corse, elle est belle ailleurs.

Jeudi 19 juin, 170ᵉ jour de l'année.
Durée du jour, 17 h. 34.
Lever du soleil, 3 h. 58 Coucher, 8 h. 4.
Lever de la lune, 6 h. 36 s. Coucher, 3 h. 56 m.

212 604 CAS DE HERNIE

La hernie est-elle un cas d'exemption du service militaire? Oui, jusqu'à présent, mais il n'en sera plus de même désormais. La récente discussion du budget de la guerre à la Chambre des députés nous a appris que les hernieux seraient à l'avenir incorporés. On les placera dans les services non actifs : voilà tout. La question est d'importance, si l'on considère que dans les vingt dernières années, on en a compté 4 703 par 100 000 conscrits examinés. Il y a donc un intérêt majeur pour la défense nationale à ce que tous ces milliers de soldats soient arrachés aux cruelles étreintes de cette infirmité et aux dangers mortels qu'elle peut leur faire courir pendant leur présence sous les drapeaux. Disons le mot, il faut les guérir.

Or, il n'y a pas plusieurs moyens de faire disparaître la hernie, il n'y en a qu'un. Ce n'est pas de faire intervenir le couteau, il peut tuer les malades, il ne les guérit pas. Ce n'est pas non plus de leur infliger la torture de ces bandages à ressorts, barbares et meurtriers, qui sont de véritables instruments de supplice, ou des appareils prétendument électriques, qui souvent les estropient ou les rendent incurables et qui sont l'œuvre du plus grossier et du plus impudent charlatanisme. Non, le seul moyen de réduire et d'abolir une fois pour toutes la hernie, c'est d'employer le bandage pneumatique et sans ressort, l'une des plus belles et des plus utiles découvertes qui aient paru depuis vingt ans et dont les cures merveilleuses sont aujourd'hui connues dans le monde entier. C'est un Français, M. Auguste Claverie, de Paris, qui en est l'inventeur. Il n'a pas tardé à acquérir une renommée universelle.

Le pourquoi de cette prodigieuse réussite est facile à deviner. Le bandage pneumatique et sans ressort est aussi doux que possible à porter; il ne fatigue pas, il rend immédiatement à tous ceux qui y ont recours la possibilité de marcher, de vaquer à leurs occupations, de travailler. Hommes et femmes, vieux ou jeunes, pauvres ou riches, ouvriers ou cultivateurs, se trouvent, à bref délai, allégés définitivement au point de ne plus ressentir aucune douleur, ou radicalement débarrassés de l'infirmité qui empoisonnait leur existence. Hier, ils n'étaient que des *avariés*, aujourd'hui les voici sur pied, alertes de corps, joyeux d'humeur. Le bandage pneumatique sans ressort les a littéralement sauvés.

Quelques chiffres montreront mieux que les raisonnements les plus logiques et que les attestations les plus complètes, le succès mondial de cette invention hors de pair. Le public ne connaît pas l'importance énorme de la fabrication spéciale qu'elle alimente. On va voir qu'à elle seule elle traite la presque totalité des malades.

De 1894, époque où ce merveilleux appareil fut inventé, jusqu'au 31 décembre 1901, sait-on combien de cas de hernie ont été réduits par cette admirable méthode? 212 604 cas. Oui, M. Claverie a confectionné en quelques années, 212 604 bandages pneumatiques sans ressort, qu'il a appliqués à tous les genres de hernie, ainsi que le démontre le relevé technique suivant :

Hernies inguinales	76 697
Hernies scrotales	34 909
Hernies inguinales doubles	48 203
Hernies scrotales doubles	16 802
Hernies ombilicales	6 704
Hernies chez les enfants	27 441
Hernies crurales, épigastriques ou autres	2 848
Total	212 604

Dans ce bloc formidable qui constitue le document herniaire le plus significatif et le plus inédit, toutes les catégories sociales, toutes les professions, tous les âges sont représentés. Plus des deux tiers des malades appartiennent au sexe fort. L'autre tiers est composé de femmes et d'enfants.

Quelle démonstration plus écrasante de l'infaillibilité du bandage pneumatique sans ressort! C'est un triomphe sans précédent dans l'histoire universelle de cette époque.

On achèvera de s'éclairer sur l'efficacité souveraine de cet incomparable bandage en lisant le *Traité de la hernie* que M. Claverie envoie gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui lui en font la demande, 234, faubourg Saint-Martin, Paris. Mais, dès à présent, il est permis d'affirmer que nulle méthode, nul appareil scientifique ne peut se réclamer et se glorifier d'un aussi colossal faisceau de preuves de guérisons. C'est la hernie définitivement vaincue sans opération et sans souffrance.

Docteur NAMY.

CHASSE AUX NOUVELLES

DÉPARTEMENTS

Charente-Inférieure. — **Bébé martyrisé.** — De notre correspondant de Jonzac : Les époux Legards, de la commune de La Génétouze, martyrisaient depuis longtemps leur fils âgé de 2 ans. Le pauvre petit était attaché au pied du lit et les parents l'y laissaient seul des journées entières. Le père le battit un jour cruellement jusqu'au sang, pendant que la mère lui labourait le ventre avec ses ongles. On le laissait nu des nuit entières sur une mauvaise paillasse, d'une saleté repoussante et semée d'aliments moisis, d'excréments et de vers.

Les pauvre petit martyr vient d'être conduit à l'hôpital de Jonzac où les Sœurs de la Sagesse lui donneront tous leurs soins.

Meurthe-et-Moselle. — **A la frontière.** — Les gendarmes allemands de la frontière de Novéant arrêtaient, la semaine dernière, un peu irrégulièrement, un berger de la commune française frontière d'Arnaville, Courtiol, Lorrain émigré en France depuis de longues années.

Courtiol avait négligé, jadis, de faire régulariser son livret militaire. Attiré dans un guet-apens, il avait été appréhendé et conduit à la prison cantonale.

Il vient d'être relaxé.

Dordogne. — **Sous un train.** — De notre correspondant de Bergerac : Un accident s'est produit hier matin à la station de Velines, au moment du passage du train venant de Bordeaux et arrivant à Bergerac, à 9 h. 40.

Les voyageurs qui devaient prendre le train à la station de Vélines étaient assez nombreux à cause du marché de Sainte-Foy. Parmi ceux-là se trouvait Mme Ballège, 68 ans, de Montcaret.

Pendant que cette dernière traversait la voie, la machine la renversa : les roues lui ont brisé un pied et une main et fait une grave blessure à l'occiput, mettant la cervelle à nu. Elle ne survivra pas à ses blessures.

VILLE DE BORDEAUX

VENTE AUX ENCHÈRES
Liquidation Judiciaire
Par le ministère de Mᵉ MONTARIOL, Commissaire-Priseur
11, Rue de Grassi, BORDEAUX.

Ce Samedi 21 Juin, à 3 heures, rue de Bourg, n° 17
IL SERA VENDU:

UN GRAND ORGUE DE BRIÈRE
48 jeux, 2 claviers à mains, 1 clavier à pédales, 5 pédales de combinaisons, boîte expressive, pouvant être soufflé à la main ou avec un moteur.

UN GRAND ORGUE DE WERNER
7 jeux, 1 clavier à mains, 1 clavier à pédales

UN PETIT ORGUE
5 jeux, 1 clavier à mains, 1 clavier à pédales, boîte expressive.

UN HARMONIUM ALEXANDRE

Au Comptant et 5 %.

On pourra visiter le Vendredi 20 et le Matin de la vente.

HAVRE COURS OFFICIELS DU 17 JUIN

MOIS.	LAINES en suints Buenos Aᵛᵉˢ 10 h. mat.	LAINES en suints Buenos Aᵛᵉˢ 3 h. soir	CAFES Santos (les 50 kilos) 10 h. mat.	CAFES Santos (les 50 kilos) 3 h. soir	COTONS très ordinaires. Louisiane 10 h. matin	COTONS très ordinaires. Louisiane 3 h. soir
Juin	139 ..	139 ..	33 50	33 75	58	58 37 1/2
Juillet	139 ..	139 ..	33 75	34 ..	58	58 37 1/2
Août	139 50	139 50	34 ..	34 25	57 62 ...	58 12 1/2
Septembre	140 50	140 50	34 25	34 50	57	57 50 ....
Octobre	141 50	141 50	34 50	34 75	53 62 ...	54 ....
Novembre	141 50	141 50	34 75	35 ..	54 75 ...	52 ....
Décembre	142 ..	142 ..	35 ..	35 25	51 25 ...	51 50 ....
Janvier	142 50	142 50	35 25	35 50	51 12 ...	51 37 1/2
Février	144 50	144 50	35 50	35 75	51	51 25 ....
Mars	145 ..	145 ..	35 75	36 ..	50 87 ...	51 12 1/2
Avril	145 50	145 50	36 ..	36 25	50 87 ...	51 12 1/2
Mai	146 ..	146 ..	36 25	36 50	50 75 ...	51 ....

A 10 heures. — Cafés, soutenus, inchangés, ventes 4 000 sacs, à midi soutenus, hausse 0,25, ventes 12 000 sacs. — Cotons, calmes, baisse 0,25 à 0,37, ventes 1 050 balles, à midi calmes, inchangés. — Laines, calmes, inchangées, ventes 50 balles, à midi calmes, baisse 0,50.

A 3 heures. — Cafés. Tendance soutenue. Ventes totales du jour, 22 000 sacs.

BOURSE DU 17. Cours au comptant

VALEURS	Clôt. hier	Clôt. auj.	VALEURS	Clôt. hier	Clôt. auj.
3 %	101 35	102 57	Métro. Ord.	113 ..	115 ..
3 % amortissable	100 85	101 ..	Impériaux 4 %	81 10	81 40
3 1/2	102 30	102 20	Italien 5 %	103 25	103 05
Extérieure 4 %	97 90	97 90	Russe 3 1/2 1896	97 40	97 50
— 4 % 1904	85 75	85 75	— 3 % 1896	86 50	86 20
— 4 % Hongrois	103 2	105 0	Espagnol 1879	507 ..	506 ..
— Portugais	61 0	61 0	— 1882	463 50	463 ..
Ottom. ext. 4 %	58 9	58 50	— 1886	484 ..	483 50
Obl. 1886	56 5 50	56 7 ..	— 1890	99 75	100 ..
— 1888	45 8	45 7 ..	— 1895	488 ..	487 ..
— 1892	41 6 50	41 6 ..	Commerciale 1879	493 ..	492 50
— 1894	40 9 25	41 0 25	— 1889	504 50	503 25
— 1897	57 5 ..	57 5 ..	— 1891	402 ..	401 ..
— 1898	57 5 ..	57 5 ..	— 1892	488 ..	488 50
— 1902	38 0 ..	38 0 ..	— 1899	477 ..	478 ..
— 1903	98 5 50	98 ..	Obl. P.-L.-M. 4 %	470 ..	470 25
— 4 1/2 1901	89 5 50	89 ..	— Nouv.	465 25	465 25
— 3 %	95 7 50	96 ..	— Midi 1900	465 50	465 50
Banque	416 50	416 50	— Est-Ital.	464 ..	454 75
— 5 %	104 ..	104 25	— Orléans	465 ..	464 ..
Rio-Tinto	430 25	430 75	— Midi nouv.	464 75	464 75

MALADES VOULEZ-VOUS GUÉRIR
seul et sans frais : dartres, ECZÉMAS, démangeaisons, plaies des jambes, hémorroïdes, hernies, asthme, TOUX, BRONCHITE, faiblesse, ANÉMIE, DOULEURS, RHUMATISMES, VICES du SANG, glaudes, tumeurs, MAL d'estomac, GASTRITE? Envoyez à R. Redonnet RIVIÈRE, Dr-Pr de Société de Médecine au MANS, qui, contre un timbre de 15 cent., enverra la méthode curative.

Réglisse pectorale L.-B. AU GOUDRON
Sa supériorité sur les autres pastilles
Le goudron est reconnu par tous ceux qui en ont fait usage!
La boîte, 60 centimes, chez les Pharmaciens.
Exiger sur la boîte qui entoure la boîte, la Marque L.-B. en rouge.
Dépôt principal : Phie LE BEUF, à Bayonne

VIN VOGUET
KINA KOLA COCA — VIEUX MUSCAT de l'Archevêché de Carthage — TONIQUE au Glycéro-Phosphate — RECONSTITUANT — GLYCÉRO CHAUX et SOUDE
Guérison en 30 jours Neurasthénie, Anémie, Faiblesse Gale des Convalescents
DEFRANCE et Cie, Phens, 8, av. Victor-Hugo, Paris et dans toutes Phies

POUDRE ROCHER LAXATIVE DÉPURATIVE
La Boîte de 20 doses, 2fr.50
Contre la CONSTIPATION et ses conséquences
Le plus agréable et le plus efficace des laxatifs
CHUMET, Phien, 1, Passage Saulnier, Paris, et toutes Phies

LE LABOUREUR

CHRONIQUE AGRICOLE

SOMMAIRE : *Les mélasses pour les usages agricoles. — Les liens de seigles verts. — La greffe de la vigne en écusson* (suite), *soins à donner aux greffes. — L'orge dans l'alimentation du cheval. — Conseils et recettes.*

Le ministre des Finances a adressé à un sénateur du Nord la lettre suivante. Elle donne toutes les explications nécessaires sur les dépôts de mélasses et pour leur emploi :

Actuellement, les éleveurs et propriétaires d'animaux peuvent s'adresser, pour leurs commandes de mélasses désaturées, soit à des sucreries, soit à des distilleries, soit à des dépôts spéciaux autorisés dans les conditions fixées par le décret du 8 juin 1899, c'est-à-dire dans les localités où il existe un poste d'agents des contributions indirectes.

Appelée à se prononcer sur les demandes d'autorisation d'ouverture des dépôts spéciaux, mon administration a cru devoir les ranger en deux catégories bien distinctes, savoir :

1° Ceux qui reçoivent des mélasses en nature :

2° Ceux qui, au contraire, ne détiennent que des mélasses préalablement dénaturées.

Dans les dépôts de mélasses en nature, il est essentiel que le service assuré à l'enlèvement des produits non dénaturés, comme cela se pratique dans les sucreries et les distilleries, établissements pourvus de postes permanents. La présence des employés est également nécessaire si les mélasses sont dénaturées par le dépositaire lui-même pour être ensuite livrées à la consommation agricole.

Il ne saurait donc être question d'installer des dépôts de cette catégorie dans les communes éloignées de la résidence des employés et placées en dehors